

GAZETTE RIMÉE

Etrange pureté

(Droits réservés)

"On vient de saisir des quantités considérables de bagasse, aussi des alambics".

(Les Journaux).

Un jour un fabricant d'bagosse se présenta au Paradis... Il était mort après un' noce Et n'se sentait pas sûr de lui...

Sur le seuil le gardien saint Pierre, Soucieux de faire son devoir, L'arrêta d'un geste sévère:— "Eh! l'ami, j'crois m'apercevoir

"Que vous avez bu! Quelle audace "De vouloir dans un tel état "Parmi les anges prendre place!..." "C'est la faute à notre climat..."

Répondit avec assurance Le noceur soudain dégrisé; "On respect' bien la tempérance, "Mais quand on gèle, on est forcé

"De recourir à la bagosse... "La quoi?... fit saint Pierre surpris. "J'vois qu'vous n'connaissez pas c'négoce:

"C'est une espèce de whiskey "Que chez nous l'on fait en cachette "Et qu'on ne vend qu'aux amis sûrs; "Mais qu'ça s'nomm' bagosse ou char-pette, "J'vous jur' qu'c'est tout c'qui ya d'plus pur..."

"Ah! Ah! c'est pur! Hum! Pur? J'me d'mande "Si l'Bon Dieu va accepter ça... "J'ai peur que vous n'payiez l'amende", Dit saint Pierre, "et j'naim' pas vot' cas, "Car l'Maîtr' ne peut admettre en somme "Que la pureté saotl' son hommell..."

Franderio.

Qué. Oct. 1923.

La confiance.—La confiance, c'est la vie de la foi par laquelle on sort de soi-même pour reposer en Dieu!

(P. de Ravignan).

Discretion.—Un homme peu discret confia un jour un secret à quelqu'un et le pria instamment de n'en rien dire à personne. "Soyez tranquille, lui dit celui-ci, je serai aussi discret que vous".

A LA VEILLEE

Glose hebdomadaire

Gendreau-le-Plaideux et son ancêtre Chicaneau

"Perrin Dandin arrive: ils le prennent pour l'uge. "Perrin, fort gravement ouvre l'huitre et la lgruge,

"Nos deux Messieurs le regardent. "Ce repas fait, il dit d'un ton de président: "Tenez, la cour vous donne à chacun une lécaille. "Sans dépens; et qu'en paix chacun chez soi laille..."

(LA FONTAINE).

De temps à autre je jette un coup d'œil sur la chronique judiciaire que publient les quotidiens.

Or, plus je lis ces échos journaliers du temple de la chicane, du prétoire, comme disent les gens de robe, plus je me convaincs que si nous avons hérité de leurs vertus et de leur finesse, nous avons non moins fidèlement cultivé—Dieu et nos magistrats savent avec quel amour!—certaines qualités moins estimables de nos ancêtres, les Normands rusés, chicaniers, porcessifs, plaideurs.

En voulez-vous un exemple?

Voyez ce qu'en un seul jour rapporte la chrnique du palais, à Québec.

I

POUR DES FRAISES.—Une fillette, en un pré de cultivateur passant, cueille, de la longueur de son bras mignon, quelques fraises. Survint le propriétaire du champ. Courroucé, et à juste titre, attendu que l'adolescente coquine n'en était pas à son premier larcin, paraît-il, le bonhomme la corrige d'importance. Bref, le p'tit drame a son dénouement en Cour supérieure, dans la capitale même, et le thème du nouvel acte est une action de \$500 intentée par la jeune maraudeuse en recouvrement de dommages pour voies de fait à elle infligées. (1)

(1) Cf. "L'Événement" du 6 octobre et "Le Bulletin de la Ferme" du 11 octobre, page des "Grains de Sagesse".

L'intimé, on doit s'y attendre, fera arrêter à son tour, la demanderesse pour délit (criminel) de maraudage.

Ainsi, pour l'amour de quelques fraises, nos tribunaux sont saisis d'une action au civil et d'une action au criminel, dont le bilan combiné pourrait bien atteindre le millier de dollars.

Tout cela pour quelques fraises.

C'est bien normand, n'est-ce pas? Il est vrai qu'il suffit jadis d'une pomme pour perdre le genre humain.

Et de un.

II

HISTOIRE D'\$1., D'UN PETIT COCHON ET DE SA BOSSE.—Un quidam achète à crédit sept petits cochons. Le septième, sans doute en guise de fleur de lis (ou de lit), avait une bosse. Or précisément à cause des aléas que comportait la dite bosse, son possesseur fut vendu au rabais, bosse et possesseur payables, comme les six autres gorets, un peu plus tard.

Le jour de l'échéance arrivé, le cochon et sa bosse n'étaient plus. La faculté les ayant condamnés comme tuberculeux, ils avaient été légitimement sacrifiés sur l'autel de la science, avec tout le décorum et les formalités voulues en si solennelle occurrence.

A cause de ce tragique événement, l'acheteur, dont la dette globale s'élevait à une quarantaine de dollars, veut bien la solder, mais à condition que le vendeur consente un rabais sur le prix stipulé pour le défunt cochonnet.

Des pourparlers s'engagent.

Le vendeur, pour l'amour de la paix, et "par arrangement", déclare-t-il, veut bien consentir à une certaine réduction. L'autre, également, proteste de ses intentions pacifiques et de son ardent désir de voir le différend se régler à l'amiable.

Les pourparlers se poursuivent, progressent même.

Mais, hélas! au moment précis où l'on en entrevoyait l'aboutissement, voilà qu'un abîme se dresse devant les deux... auto-plénipotentiaires... Abîme infranchissable, puisqu'il se présentait sous la forme bien palpable d'\$1; oui, d'un malheureux dollar!

En effet, une différence de cent sous entre l'offre et la demande fit rater les négociations.

Conséquences: l'une des parties fit servir à l'autre, par voie d'huissier s'il vous plaît, du papier timbré à l'effigie de Dame Justice.

Et nos deux tépos, escortés chacun d'une respectable suite de témoins—à charge, à décharge et à recharge—durent ester en justice, à Québec.

Dénouement et "fin finale": l'un des plaideurs perd son procès, d'abord, sa piastre ensuite, plus quatre-vingt-dix-neuf autres.

En effet, l'attirail judiciaire mis en branle pour le recouvrement des cent sous contestés avaient coûté une centaine de dollars.

Faut-il appeler cela du 100 pour 1 ou du un pour cent?...

Et de deux....

Mais on peut être normand sans être allemand. Aussi nos deux normands, ou descendants de Normands—ce qui est tout un—eurent le bon esprit de ne pas éterniser leur chicane, comme le font les Boches.

Demandeur, défendeur, témoins à charge, à décharge et à recharge, terminèrent et couronnèrent l'affaire à la taverne du coin où, ensemble, ils vidèrent joyeusement quelques bocks de cervoise, aux frais du gagnant.

C'est bien normand, narquois, et nullement allemand, n'est-ce pas?

III

MANCHE A BALAI, PIPE DE PLÂTRE, PAPIER MACHÉ.—21 TÉMOINS POUR UNE CAUSE DE \$19.—Mais le clou de la journée est sans contredit l'affaire suivante, que nous relevons textuellement de la chronique judiciaire de "L'Événement" du 6 courant:

"Si la justice est aveugle elle n'est pas sourde. On se demande alors comment il se fait qu'elle ne rit point à la cour du Magistrat." Hier il s'instruisait une cause située sur les limites de la bouffonnerie. Une femme déclara un jour avec emphase à sa voisine au cours d'une discussion: "Tu n'es qu'un manche à balai!" Et l'autre répondit: "Je m'en vais te mettre au bout du manche; ça va bien faire pour balayer". Le mari de la seconde intervint alors: il voulait pacifier les esprits mais n'obtint qu'un succès douteux. La voisine le traite de pipe de plâtre et de papier maché! Voilà pourquoi en son nom et en celui de son épouse il a inscrit une action réclamant \$19 de dommages.

21 témoins de la scène furent entendus, hier. Il s'agit de savoir si pipe de plâtre et manche à balai constituent une offense évaluable à \$19. Le juge a pris la cause en délibéré.

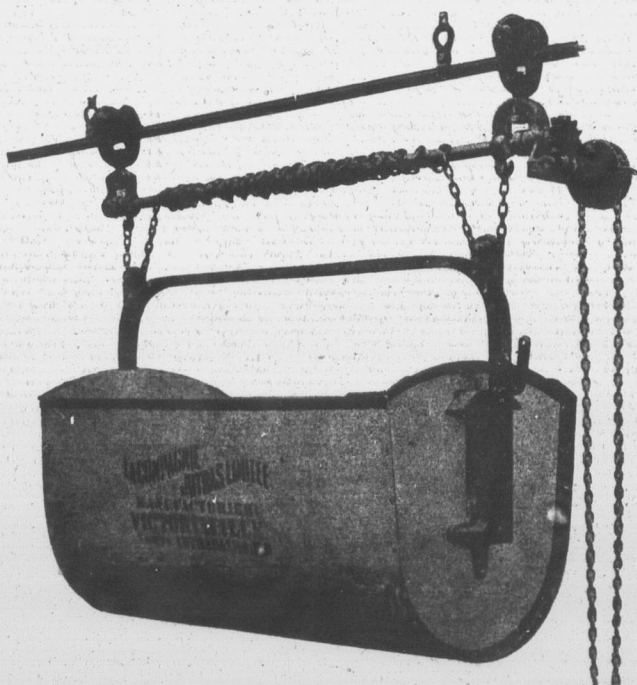
Et de trois!...

Inutile d'ajouter que nous en omettons, et des meilleures!

Mais arrêtons-nous ici, de peur que nos ancêtres les Normands, pourtant si enclins à la chicane, si processifs et si plaideurs ne nous rênient, tant nous devenons ridicules, cocasses et rococos avec nos interminables procès à propos vétilles ou de quatrésous.

C. L'HABITANT

CHARRIOT "JUTRAS"



LE PLACEMENT AVANTAGEUX DU JOUR

Si certains de nos cultivateurs qui ne possèdent pas de charriots à Fumier, à l'heure qu'il est, c'est parce qu'ils n'ont pas fait connaissance avec

Le Charriot à litière "JUTRAS".

Il est de dimensions voulues pour répondre à toute exigence, il est fabriqué en bonne tôle galvanisée No 20, et renforcé avec du fer anglé.

Ne contient pas de parties inutiles—traction très douce.

Demandez notre Circulaire descriptive illustrant le charriot et tous les accessoires.

LA CIE JUTRAS LIMITÉE

VICTORIAVILLE

:::

QUE.